

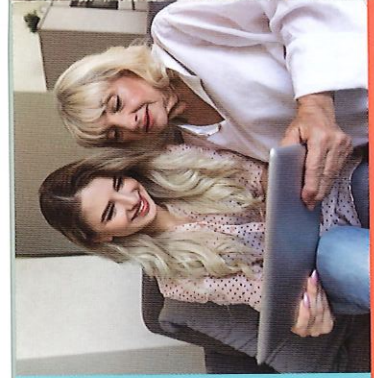


Si vous êtes tenté par cette expérience solidaire et intergénérationnelle,

Contactez SOLIHA, au **05 65 35 81 33**

Ou via la plateforme « **faiscommecheztoit.fr** »

Il ne vous en coûtera que la cotisation à notre association, soit **30 € par an**.



Issu d'une longue histoire commencée dès 1924 par la création de la Ligue nationale contre le taudis, le mouvement SoliHa (Solidaires pour l'Habitat), est présent dans la totalité des départements et sur les DOM-TOM. Il porte dans ses gènes l'expertise habitat vouée aux familles les plus modestes.

Dans le Lot, l'association SoliHa Lot est basée à Cahors, 64 bd Gambetta, et à Figeac, 1 Place Vival. Reconnue « association d'intérêt général », l'association SoliHa Lot est subventionnée par le Conseil Départemental du Lot. Les conseils et accompagnements qu'elle prodigue sont dénués de tout intérêt financier ou politique et l'on peut s'adresser à elle en toute confiance.



© SOLIHA - D. Montfort

Vous êtes PROPRIÉTAIRE et vous avez UNE CHAMBRE INOCCUPÉE ?



Vous souhaitez la RENTABILISER EN LA LOUANT à un jeune saisonnier, étudiant en alternance, stagiaire ?

L'association SOLIHA vous accompagne

et sécurise le dispositif de location durant toute la durée de celle-ci.



Vous êtes propriétaire de votre maison, les enfants sont partis et leurs chambres ne sont plus occupées.

Mais vous continuez à payer les charges, taxes foncières et d'habitation, pour cette grande maison que vous ne quitteriez pour rien au monde...

Vous pouvez augmenter vos revenus en louant occasionnellement une chambre à un jeune qui a trouvé un job dans le département mais ne trouve pas de logement.

SOLIHA, association reconnue d'intérêt général, vous accompagne dans ce dispositif.

AVEC VOUS, NOUS CIBLONS LES JEUNES QUI CORRESPONDENT LE MIEUX À VOTRE OFFRE.



- Nous assurons la visite de la chambre
- Nous constituons le dossier locatif
- Nous réalisons les états des lieux d'entrée et de sortie
- Nous organisons la signature du bail
- Nous fixons les modalités de paiement de la redevance (loyer + charges)
- Nous réalisons une médiation si besoin



**FAIS COMME
CHEZ TOI**

Vous améliorez votre quotidien par un revenu complémentaire de 250 à 350 euros par mois.



Vous pouvez partager de beaux moments...



Vous participez à une « action solidaire », en permettant à un jeune d'être logé dans de bonnes conditions toute la durée de son contrat de travail.



La chambre que vous proposez doit faire au minimum 9m², avoir une fenêtre. Elle doit être meublée et doit pouvoir se fermer à clé. Le jeune doit pouvoir disposer d'un coin cuisine et d'une salle de bains, privée ou partagée.